



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 novembre 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 27 de la résolution 2230 (2015) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de continuer de l'informer de l'état de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en date du 20 juin 2011 (S/2011/384, annexe). Il fait le point de la situation à Abyei au 31 octobre 2015 ainsi que du déploiement de la Force et des opérations qu'elle a menées depuis la publication de mon précédent rapport en date du 11 septembre 2015 (S/2015/700). Il rend également compte des progrès accomplis dans l'exécution des tâches supplémentaires que le Conseil a confiées à la FISNUA dans sa résolution 2024 (2011) sur le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et recommande au Conseil d'envisager de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois.

II. Situation en matière de sécurité

2. Au cours de la période considérée, la situation dans la zone d'Abyei en matière de sécurité est restée calme. Il n'y a pas eu d'affrontements entre les Ngok Dinka et les Misseriya, la saison des pluies ayant empêché les contacts entre les deux communautés la plupart du temps.

3. La FISNUA a continué d'appliquer sa vigoureuse stratégie multidimensionnelle de prévention et d'atténuation des conflits depuis ses bases de déploiement pendant la saison des pluies. Elle a effectué 2 301 patrouilles spéciales, de jour et de nuit, et mené 356 missions d'escorte. Les bases opérationnelles de compagnie sont restées déployées à Dokura et Abyei, dans le secteur central; Marial Achak, Athony, Banton, Tajalei et Agok dans le secteur sud; et Farouk, Diffra et Todach dans le secteur nord. La mission a également facilité 25 réunions du Comité mixte de sécurité avec des chefs locaux de la zone d'Abyei.

4. Le Gouvernement soudanais a continué de maintenir entre 80 et 110 agents de la police du pétrole à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra (nord d'Abyei), en



violation de l'Accord du 20 juin 2011 et de plusieurs résolutions du Conseil. En outre, les travaux d'excavation entrepris à Diffra par les autorités soudanaises pour renforcer les défenses des installations pétrolières, travaux qui ont été constatés pour la première fois le 23 août, se sont poursuivis en présence d'une trentaine de policiers armés. La FISNUA a demandé l'arrêt des travaux, la construction d'installations de sécurité et la présence de policiers armés constituant une violation de l'Accord. Les observateurs soudanais ont maintenu toutefois que la FISNUA n'avait pas le droit d'empêcher une entreprise civile d'effectuer des travaux sur le territoire soudanais et que toute tentative d'arrêter les travaux constituerait une violation de la souveraineté du Gouvernement soudanais.

5. Les observateurs soudanais ont proposé le retrait de la police armée à condition que la FISNUA assure la sécurité de la zone des travaux. La mission leur a fait savoir que cela n'était pas possible du fait que les travaux étaient effectués sur décision unilatérale du Gouvernement soudanais, sans l'accord du Comité mixte de contrôle d'Abyei, et qu'aucune activité relative à la sécurité ne pouvait être entreprise unilatéralement par l'une des parties. À ce jour, environ 57 kilomètres ont été creusés par le personnel d'une entreprise civile utilisant du matériel civil sous la protection de policiers armés. Le 29 septembre, une patrouille de la FISNUA a constaté que les travaux d'excavation avaient été temporairement suspendus à cause des inondations. Les travaux demeuraient en suspens à la date du présent rapport.

6. Le 8 octobre, la FISNUA a reçu une lettre d'un représentant soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei l'informant que le Gouvernement soudanais avait signé un accord contractuel avec une société étrangère pour le forage de 19 puits dans le nord d'Abyei et lui demandant d'assurer la protection et la sécurité du personnel et du matériel. Parmi les bénéficiaires du projet figuraient notamment les communautés Al Askar, Dari, Mekines, Goli, Al Shamam, Abu Gazala et Al Radiyah. Le 30 septembre, les travaux de forage ont commencé à Dari et Mekines, où l'on a constaté la présence d'une quinzaine d'agents de sécurité armés, en violation de l'Accord. La FISNUA n'est pas en mesure d'assurer la sécurité de cette opération de forage entreprise sur décision unilatérale, sans l'accord du Comité.

7. Le 1^{er} septembre, des troupes de la FISNUA patrouillant dans la région de Baloum (secteur nord) ont arrêté deux Misseriya en possession de 2 fusils d'assaut AK-47, de 2 chargeurs de fusil et de 54 cartouches de fusil. L'équipe de patrouille a désarmé les hommes et les a remis aux chefs locaux. Le 21 octobre, des troupes de la FISNUA ont désarmé un Dinka en possession d'un fusil AK-47 dans la région d'Agok. L'homme a été désarmé par l'équipe de patrouille et son arme a été emmenée à la base opérationnelle de compagnie à Athony pour y être détruite. Le 26 octobre, une patrouille de la FISNUA a trouvé un engin non explosé près d'un point d'eau dans la zone de Dari, aux alentours de la ville de Diffra. L'engin a été enlevé par la compagnie légère du génie de campagne éthiopienne et le Service de la lutte antimines de l'ONU a établi qu'il s'agissait d'une grenade fumigène partiellement explosée, qui aurait été utilisée pour la pêche par la communauté locale.

8. S'agissant de la transhumance, les troupes de la FISNUA ont signalé des éleveurs Misseriya se dirigeant vers la zone d'Abyei un peu plus tôt que d'habitude pour le début de la saison sèche. Par ailleurs, quelque 150 familles Ngok Dinka déplacées ont été aperçues quittant Agok pour regagner leurs villages d'origine,

notamment Tajalei, Todach, Dungop et Noong, afin de préparer leurs terres pour la saison sèche. En raison de la sécheresse relative cette saison, les cours d'eau et les réservoirs avaient beaucoup moins d'eau que d'habitude à cette époque de l'année, ce qui a fait craindre que le niveau de la nappe phréatique ne soit pas suffisant pour alimenter en eau les populations locales pendant la saison sèche, en particulier dans les régions du nord d'Abyei. La FISNUA a arrêté son plan de déploiement en saison sèche et s'apprête à le mettre en œuvre.

9. Pour permettre à la FISNUA de s'acquitter de son mandat consistant à assurer la sécurité et à procéder à la confiscation des armes et des munitions dans la zone d'Abyei, le Service de la lutte antimines de l'ONU a élaboré pour la mission une politique de gestion des armes et des munitions qui fournit des directives sur les normes applicables à l'entreposage et à la destruction des armes et des munitions. Le Service a également mis au point des procédures opérationnelles permanentes pour la manipulation, l'entreposage et la destruction en toute sécurité des armes et des munitions. Le 22 octobre, les troupes de la FISNUA ont remis au Service 71 armes légères et 4 grenades placées sous leur garde. Le premier lot d'armes entreposées au quartier général de la mission à Abyei sera détruit en novembre, une fois que l'installation de destruction prévue par le Service sera en place. Des équipes d'inspection et de déminage des routes ainsi que des équipes de déminage intégrées du Service ont été mobilisées dans la zone d'opérations de la mission en septembre en prévision des opérations pendant la saison sèche. Ces équipes assureront la sécurité des déplacements du personnel de la mission et des populations locales.

10. Malgré l'absence d'institutions chargées du maintien de l'ordre dans la zone d'Abyei, la composante de police de la FISNUA a continué de s'employer à combler le vide sécuritaire et à maintenir l'ordre en renforçant les capacités des comités de protection communautaire et en effectuant des patrouilles indépendantes et conjointes avec le personnel militaire de la mission pour observer la situation et dialoguer avec la population. Pendant la période considérée, aucune activité criminelle grave n'a été signalée.

11. Les 2 et 3 septembre, le conseiller principal de la FISNUA pour les questions de police s'est rendu à Khartoum pour examiner avec les autorités soudanaises les problèmes de maintien de l'ordre, en l'absence du Service de police d'Abyei, et la mise en place de comités de protection communautaire dans le nord d'Abyei. Au cours de sa visite, il a rencontré le Coprésident soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei, le Chef des opérations conjointes et le Chef des relations internationales du Ministère de la défense, ainsi que le Directeur général adjoint chargé de la police au Ministère de l'intérieur. Tout en se félicitant de la mise en place par la mission de bases d'opérations de la police dans le nord d'Abyei pour compléter les patrouilles militaires, les interlocuteurs du conseiller principal pour les questions de police ont émis des réserves quant à la capacité des comités de protection communautaire de maintenir l'ordre public sans l'aide d'un service de police établi. Certains interlocuteurs ont fait valoir que le Gouvernement soudanais ne reconnaît que le Service de police d'Abyei et que, en l'absence d'un tel service, la police de la FISNUA devrait faire appel aux observateurs soudanais en cas de problèmes graves de maintien de l'ordre. L'absence d'appui politique du Soudan a retardé la mise en place et l'opérationnalisation des comités de protection communautaire dans le nord d'Abyei. La FISNUA prévoit de poursuivre le dialogue avec les deux Gouvernements à ce sujet.

12. Pendant la période considérée, la police de la FISNUA a conduit 75 patrouilles indépendantes et conjointes avec les militaires pour observer les conditions de sécurité et dialoguer avec la population dans les secteurs nord (Diffra), centre (Abyei) et sud (Agok) de la zone d'Abyei. Les policiers ont été affectés auprès des comités de protection communautaire dans les secteurs centre et sud pour assurer l'encadrement, fournir des conseils sur les techniques de maintien de l'ordre et aider à gagner en efficacité dans l'exécution des tâches courantes. La FISNUA a également élaboré un plan d'appui logistique pour mener les activités prescrites par la résolution 2205 (2015) et recensé 75 membres supplémentaires de la tribu Ngok Dinka qui se sont portés volontaires pour travailler au sein des comités de protection communautaire.

III. Évolution de la situation politique

13. Dans le cadre de ses préparatifs pour la saison sèche, la FISNUA a continué de s'employer à promouvoir le dialogue intercommunautaire entre les Misseriya et les Ngok Dinka. À cet égard, la mission a tenu en septembre une série de réunions distinctes avec les chefs des deux tribus au sujet de la mise en place d'un marché commun, basé sur la volonté des deux communautés de reprendre leurs échanges commerciaux, qui permettrait de renforcer la confiance, la compréhension mutuelle et la coexistence pacifique.

14. Les consultations ont abouti à la tenue d'une réunion conjointe entre les deux communautés le 7 octobre à Todach, une localité située entre la ville d'Abyei et Diffra. C'était la première fois depuis l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka, en mai 2013, que les Misseriya et les Ngok Dinka engageaient un dialogue direct pour débattre de questions d'intérêt commun. Bien que les deux délégations aient trouvé un terrain d'entente sur plusieurs questions, elles ne sont pas parvenues à s'entendre sur l'emplacement exact du marché. Les représentants Ngok Dinka ont demandé que le marché soit mis en place à Goli ou à la bifurcation de Baloum dans le nord d'Abyei, tandis que les représentants Misseriya ont indiqué que leur communauté ne soutiendrait le projet de marché que s'il était mis en place dans la ville d'Abyei. Pour les deux communautés, les initiatives de création d'un marché commun sont une occasion d'établir leur présence dans des régions où elles sont actuellement absentes. Elles sont toutefois convenues que la FISNUA devrait poursuivre l'initiative et les amener à s'entendre dans le cadre de négociations parallèles. La mission se concerta séparément avec les deux communautés pour tenter de rapprocher leurs points de vue et parvenir à un compromis, avant de les réunir une deuxième fois.

15. Pendant la période considérée, la FISNUA a également facilité la présence d'une délégation Ngok Dinka à une conférence organisée à Aweil (Soudan du Sud), du 17 au 19 septembre, afin de promouvoir le principe de frontière souple et la coexistence pacifique. La conférence était financée par l'Agence des États-Unis pour le développement international et accueillie par les autorités de l'État du Bahr el-Ghazal septentrional. Y ont participé des délégations Dinka Malual, Dinka Rek, Dinka Twic, Raja, Misseriya Awlad Kamil, Misseriya Fiyariin et Rizeigat. Les Ngok Dinka y ont assisté en tant qu'observateurs. La FISNUA a également participé à la conférence en qualité d'observateur. Cette rencontre a donné aux communautés l'occasion de partager leurs expériences, leurs pratiques optimales et les mesures concrètes prises pour gérer pacifiquement les migrations annuelles des Misseriya et

des Rizeigat pendant la saison sèche sur les terres Dinka des États Bahr el-Ghazal, au Soudan du Sud. Tous les interlocuteurs ont dit souhaiter mettre fin au cycle des conflits dans la région frontalière et entamer un nouveau chapitre, celui de la réconciliation et de la coexistence pacifique. Ils sont convenus de s'employer à promouvoir le dialogue entre les communautés locales pour instaurer un climat de respect mutuel de la culture et des moyens d'existence de chacune, et se sont engagés à organiser une série de conférences de suivi. La FISNUA collaborera étroitement avec les Ngok Dinka et les Misseriya pour mettre à profit les résultats de la conférence et faciliter la poursuite du dialogue entre les deux communautés. Malheureusement, le Comité mixte de contrôle d'Abyei ne s'est pas réuni depuis mars 2015 et aucune date n'a été fixée pour la nouvelle rencontre des chefs traditionnels proposée par l'Union africaine.

IV. Situation humanitaire et état du relèvement

16. Les répercussions des difficultés économiques et du conflit qui se poursuit dans la région ont continué de se faire sentir dans la zone d'Abyei au cours de la période considérée. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué de fournir une aide au relèvement et une aide humanitaire à quelque 89 300 déplacés et rapatriés dans les régions du centre et du sud d'Abyei. La distribution d'aide humanitaire et d'aide au relèvement à 15 000 agropasteurs misseriya vulnérables s'est également poursuivie dans le nord d'Abyei. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont commencé à planifier la reprise de l'assistance aux migrants saisonniers misseriya au cours de la saison sèche. En septembre, les rations alimentaires des 150 familles Ngok Dinka déplacées ayant quitté Agok pour regagner leur domicile d'origine à Abyei ou dans ses alentours ont été transférées en conséquence. D'autres déplacés devraient rentrer chez eux dans les mois à venir.

17. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont également continué de fournir une aide humanitaire à 6 800 déplacés originaires de l'État de l'Unité et à 1 200 autres, originaires du comté de Gogrial, dans l'État sud-soudanais du Ouarab. Au cours de la période considérée, le nombre des déplacés sud-soudanais touchés par le conflit originaires de l'État de l'Unité ayant fait de Diffra, au nord d'Abyei, une zone de transit sur le chemin d'autres localités soudanaises a augmenté de 500 à 1 500 personnes. Ces personnes ont bénéficié, lors de leur court séjour à Diffra, d'une assistance et de secours d'urgence dispensés par les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies. Leur séjour a été facilité par la FISNUA, qui a assuré leur protection et l'acheminement des fournitures.

18. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales se préparent à passer de la distribution générale de vivres à des interventions davantage axées sur le relèvement, telles que des programmes de type Vivres pour la création d'avoirs et Vivres pour l'éducation, et des programmes dédiés à la nutrition. Pour que la transition se fasse sans heurt, un certain nombre de consultations ont été organisées avec des dirigeants locaux et d'éventuels partenaires d'exécution, couvrant l'ensemble de la zone d'Abyei.

19. L'appui aux moyens de subsistance s'est poursuivi parallèlement à la fourniture d'une aide alimentaire. Les principales activités mises en place à ce titre ont été des programmes de formation professionnelle à la menuiserie, à la maçonnerie et à la couture, des activités d'enseignement des techniques de gestion des petites entreprises et des programmes travail contre rémunération. Les récents diplômés des programmes de formation professionnelle ont créé une coopérative en septembre, et la formation a repris en octobre pour une nouvelle promotion.

20. Au total, 3 640 ménages vivant dans le sud d'Abyei ont bénéficié de la distribution de semences de sorgho d'origine locale. Des intrants agricoles tels que des outils et des semences potagères avaient été stockés pour être distribués à 1 500 ménages avant la fin de la saison des pluies. Dans le nord de la zone d'Abyei, 20 agents des services communautaires de santé animale ont été formés et ont reçu, au mois de septembre, des trousseaux de soin pour bétail. À l'issue de la formation, en novembre, environ un million de têtes de bétail seront vaccinées dans le nord d'Abyei.

21. Plusieurs projets à impact rapide financés par la FISNUA ont été achevés en octobre, notamment la construction d'une salle communautaire et d'un marché couvert. D'autres petits projets sont en cours de mise en œuvre qui visent à répondre aux besoins respectifs des communautés sédentaires, des agropasteurs et des migrants saisonniers.

22. S'agissant de la santé et de la nutrition, 20 établissements de soins, dont un nouveau dispensaire doté d'unités de soin mobiles et responsable de programmes locaux de lutte contre le paludisme, ont continué à dispenser des services élémentaires de santé et de nutrition dans toute la zone d'Abyei, couvrant à la fois les besoins des communautés d'accueil et des personnes déplacées. Le taux de malnutrition continue d'augmenter dans l'ensemble de la zone, principalement chez les enfants issus des communautés de personnes déplacées du Soudan du Sud arrivant dans la région d'Abyei. Cette hausse du taux de malnutrition est imputable en majeure partie au déplacement des populations, aux pénuries alimentaires et aux maladies.

23. En 2011, en raison du conflit, certaines écoles ont été abandonnées et les élèves ont été envoyés étudier dans le sud d'Abyei, sur la rive sud du fleuve Kiir, plus sûre. Le faible nombre d'enseignants qualifiés disponibles et le surpeuplement des écoles situées dans les zones de déplacement ont porté préjudice à l'environnement d'apprentissage pour les enfants de la zone d'Abyei. Les filles ont été particulièrement lésées, et l'on a observé un fort taux d'abandon en fin de primaire.

24. Au cours de la période considérée, 12 points d'eau situés dans des villages du sud du fleuve Kiir/Bahr el-Arab ont été remis en service, profitant à au moins 3 000 personnes, et les lave-mains installés dans des lieux publics ont été régulièrement entretenus. Environ 2 000 trousseaux d'hygiène ont été distribués aux populations les plus vulnérables. L'utilisation des latrines demeure un problème majeur dans toute la région d'Abyei, et ce, bien que 27 latrines aient été installées en août et en septembre, 15 dans des écoles et 12 sur des sites d'accueil des déplacés. La FISNUA a continué de mener des activités visant à protéger les personnes les plus vulnérables contre la violence, les actes d'exploitation et d'autres violations des droits de l'homme dans l'ensemble de la zone. On peut citer, parmi ces activités, la recherche et la réunification des familles, le suivi des enfants placés

en famille d'accueil, le soutien aux enfants ayant affaire à la justice, la formation à la protection de l'enfance destinée aux membres des réseaux communautaires de protection de l'enfance, la création et la gestion d'espaces adaptés aux enfants et de brigades de protection spécialisées dans les postes de police, l'aide (alimentaire et autre) aux enfants vulnérables, la sensibilisation au danger des mines et le suivi continu de la mise en place d'un environnement protecteur dans les villages.

25. Les organisations humanitaires des Nations Unies ont mis au point un plan d'urgence interorganisations pour l'aide humanitaire à la zone d'Abyei pendant les six mois de la saison sèche. La communauté humanitaire est confrontée à de nombreuses difficultés opérationnelles, et le manque de capacités de mise en œuvre se fait sentir dans tous les secteurs. À l'heure actuelle, seule une organisation non gouvernementale locale est en mesure d'opérer dans le nord d'Abyei, tandis que deux organisations non gouvernementales internationales présentes dans le sud d'Abyei connaissent de graves difficultés de financement. D'autres problèmes se posent, allant des tensions intercommunautaires omniprésentes, qui contraignent les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à compter en permanence sur la protection de la FISNUA, aux retards dans la délivrance des autorisations de voyage et aux obstacles imposés par les autorités soudanaises à l'entrée du personnel et de l'approvisionnement dans la région d'Abyei, en passant par les coûts de mise en œuvre élevés en raison des contraintes logistiques et liées à la sécurité et la non-disponibilité de personnel nord-soudanais, toujours pour des raisons de sécurité.

V. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

26. Le 14 octobre, le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité s'est réuni à Addis-Abeba pour une session extraordinaire tenue sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan et le Soudan du Sud. Ce mécanisme conjoint ne s'était plus réuni depuis mai 2013. À l'issue de la réunion, les parties ont approuvé la carte de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée qui leur avait été présentée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau en novembre 2011, et ont convenu que sa ligne médiane serait la ligne de séparation entre les forces armées soudanaises et sud-soudanaises. Elles sont également convenues d'activer tous les dispositifs liés au Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, comme le prévoient les accords passés sur le sujet, en particulier le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, en coordination avec la FISNUA et dans le respect de la résolution 2042 (2011) du Conseil de sécurité. Les parties ont déclaré que le fait qu'elles reconnaissent la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et qu'elles s'accordaient sur sa ligne médiane n'aurait aucune incidence sur l'emplacement final et définitif de la frontière entre les deux pays, et n'affecterait aucunement les dispositions administratives actuellement en vigueur dans tous les secteurs situés le long de la zone frontalière. Elles sont également convenues que l'une ou l'autre des parties pourrait soulever une objection sur tout aspect de la ligne médiane dans le cadre du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, afin qu'il soit procédé, le cas échéant, à des ajustements mutuellement convenus qui répondraient aux préoccupations de cette partie.

27. Au cours de la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, le commandant de la Force a fait le point sur l'état d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et sur les difficultés rencontrées dans l'appui à la mise en œuvre des accords conclus les 29 juin et 30 juillet 2011 concernant la surveillance de la sécurité à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Les parties ont reporté le débat sur l'état d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à la prochaine session ordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, qui doit se tenir à Khartoum en novembre.

28. Conformément aux conclusions de l'évaluation réalisée en mai 2015, aucun investissement d'infrastructure n'est actuellement prévu au titre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière en dehors de la capacité opérationnelle initiale, et aucun ne le sera tant que les parties ne s'engageront pas davantage dans la mise en œuvre des dispositions arrêtées concernant leur frontière commune. Dans le même temps, la Force poursuivra ses efforts de dialogue avec le Gouvernement sud-soudanais en vue de faire lever les restrictions auxquelles sont actuellement soumises les autorisations de contrôle aérien et d'atterrissage, ainsi que celles qui entravent le déploiement d'une compagnie de protection de la Force à Gok Machar.

29. Au cours de la période considérée, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a continué de rencontrer de nombreuses difficultés dans l'exécution des tâches de vérification et de surveillance aérienne qui lui incombent. Le Mécanisme a dû annuler plusieurs de ses patrouilles, les autorités sud-soudanaises ayant refusé d'accorder des autorisations d'atterrissage, en violation des résolutions 1990 (2011) et 2024 (2011) du Conseil de sécurité et de l'Accord sur le statut des forces signé en 2012 avec les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud. Des restrictions sont également toujours imposées au contrôle aérien dans le secteur occidental de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Sur les sept missions prévues au cours de la période considérée, seules trois ont pu être menées à bien dans le secteur oriental de la zone d'Abyei. À ce jour, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière n'a pu effectuer que 57 patrouilles de surveillance aérienne sur les 140 prévues. Le déploiement d'une compagnie de protection de la Force de Kadugli à Gok Machar est toujours suspendu jusqu'à nouvel ordre, les commandants de brigade et de division de l'Armée populaire de libération du Soudan dans cette zone refusant de délivrer les autorisations d'atterrissage. L'effectif des troupes présentes au camp de Gok Machar est toujours de 64 hommes sur les 265 autorisés, ce qui ne suffit même pas à assurer la sécurité et les tâches d'administration les plus élémentaires.

30. Trois équipes d'appui aux patrouilles du Service de la lutte antimines de l'ONU, récemment créées, ont été déployées le 19 août au quartier général du secteur 2 du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, situé à Kadugli (Soudan). Deux autres de ces équipes sont en cours de déploiement au quartier général du secteur 1 du Mécanisme, situé à Gok Machar (Soudan du Sud). Dans le cadre de la préparation de patrouilles terrestres prévues, le Service a également dispensé divers modules de formation sur les patrouilles terrestres intégrées à 85 membres du personnel du Mécanisme, dont des vérificateurs nationaux soudanais et sud-soudanais, des observateurs militaires internationaux et des éléments du Groupe de la protection de la Force de la FISNUA.

VI. Déploiement de personnel et appui à la mission

31. Au cours de la période considérée, la composante militaire de la FISNUA comptait 4 515 agents (224 officiers d'état-major/observateurs militaires et 4 291 soldats) sur les 5 326 autorisés. La composante police de la FISNUA comptait 23 agents (18 hommes et 5 femmes) provenant de six pays fournisseurs de personnel de police, sur un effectif total autorisé de 50 agents. Le nombre total de civils dans la Force s'élevait à 233. Le Gouvernement soudanais a délivré 123 visas au personnel de la FISNUA; 98 visas sont toujours en attente.

32. En ce qui concerne la planification logistique pour le déploiement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, les travaux de construction nécessaires, notamment ceux des bureaux, des logements et des cuisines, ont été achevés, la pose de grillage métallique sur le périmètre du camp de Gok Machar est terminée et les premiers points de distribution de carburant sont désormais opérationnels pour la compagnie de protection de la Force basée au quartier général du secteur 1, à Gok Machar. Toutefois, comme cela a été indiqué précédemment, la persistance des autorités sud-soudanaises à refuser les autorisations d'atterrir a entraîné un retard dans le déploiement du personnel du Mécanisme.

33. Le Gouvernement soudanais continue de restreindre l'acheminement de matériaux destinés à la construction de routes et d'infrastructures dans les camps de la FISNUA et aux alentours. La construction de nouveaux logements, les travaux de terrassement pour l'extension des camps, la construction des murs d'enceinte et l'achèvement de l'aérodrome d'Athony sont tous suspendus en raison de l'impossibilité d'obtenir des matériaux de construction. Malgré les discussions ouvertes entre le personnel de la FISNUA et de hauts représentants des pouvoirs publics, ce problème demeure sans solution depuis le 1^{er} janvier 2015 et accroît sensiblement le coût des opérations de la Force. La relève des contingents constitue donc un processus onéreux, qui se fait d'abord par hélicoptère d'Abyei à Kadugli, puis par avion jusqu'à Addis-Abeba, alors qu'une rotation par avion direct d'Athony à Addis-Abeba serait beaucoup moins onéreuse. L'aérodrome d'Athony sera également indispensable à la mise en service des patrouilles de reconnaissance aérienne qu'il est proposé de créer en appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

VII. Aspects financiers

34. Par sa résolution 69/294, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 268,3 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Au 3 novembre 2015, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 17,8 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette date était de 1 503,1 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 juillet 2015, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2015, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VIII. Observations et recommandations

35. La signature, les 17 et 26 août 2015, de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et la perspective d'une sortie du conflit offrent une nouvelle occasion pour recentrer l'attention sur Abyei et progresser dans l'application de l'Accord du 20 juin 2011 relatif à Abyei et des Accords de septembre 2012 sur la sécurité des frontières. J'espère que le nouvel élan positif observé dans les relations entre les deux gouvernements permettra de faire revivre l'Accord du 20 juin 2011 et se traduira par une amélioration durable de la sécurité des frontières. La FISNUA, en partenariat avec mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et pour seconder le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, continuera d'encourager et d'appuyer des relations stables et pacifiques entre les deux pays et maintiendra ses échanges avec les deux gouvernements dans le but de favoriser des progrès sur les questions bilatérales qui restent à régler.

36. À cet égard, je me félicite vivement de la tenue, le 14 octobre à Addis-Abeba, de la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et j'espère que cette rencontre incitera les parties à s'engager une nouvelle fois à mettre leurs accords en application et à s'employer plus activement à rendre opérationnels les mécanismes et comités requis. Cette réunion extraordinaire ouvre la voie à la reprise de réunions ordinaires, qui sont cruciales pour donner des orientations utiles et régulières au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. J'accueille avec satisfaction la décision qu'ont prise les parties d'organiser une réunion ordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité en novembre à Khartoum, et prie instamment les deux parties de permettre au mécanisme de se réunir régulièrement.

37. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité demeure le principal organe de contrôle du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. L'Organisation des Nations Unies a déployé des efforts considérables et dépensé plus de 26 millions de dollars pour mettre en place des infrastructures d'appui à ce mécanisme. Comme je l'ai indiqué dans de précédents rapports, l'ONU n'est plus disposée à développer le Mécanisme au-delà de sa capacité opérationnelle initiale si les deux parties ne lèvent pas les obstacles qui empêchent la pleine réalisation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et si elles ne prennent pas les engagements politiques nécessaires et n'investissent pas les ressources voulues pour mettre leurs accords en application. Dans mon rapport du 16 juin 2015 (S/2015/439), j'ai noté que la FISNUA devait subordonner l'aide qu'elle apportait au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pour qu'il atteigne sa pleine capacité opérationnelle à plusieurs conditions. Comme indiqué dans mon rapport précédent, l'ONU est prête à modifier le concept des opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière afin de renforcer son efficacité opérationnelle, une fois que les parties auront rempli ces conditions et renouvelé leur engagement en faveur de leurs accords sur la sécurité des frontières.

38. Dans le même temps, il est impératif que les deux parties à l'Accord du 20 juin 2011 relatif à Abyei respectent l'instrument, les résolutions connexes du Conseil de sécurité, ainsi que la résolution adoptée à la neuvième réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei tenue en mars 2015, où il est réaffirmé que la région d'Abyei doit devenir une zone exempte d'armes. À cet égard, je demande aux

parties, comme cela a été fait avec le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, de permettre au Comité mixte de contrôle d'Abyei, qui ne s'est réuni qu'une fois au cours des deux dernières années, de reprendre ses réunions. Il importe que les deux parties rétablissent un processus politique viable qui permette la mise en application de leur accord du 20 juin 2011 relatif à Abyei, et qu'elles organisent dans les plus brefs délais la rencontre des dirigeants traditionnels proposée par l'Union africaine, qui avait été reportée en juin.

39. Je me félicite des efforts déployés par les acteurs sur le terrain en vue d'instaurer un dialogue et de parvenir à la réconciliation. La conférence consultative sur la gestion souple des frontières et la coexistence pacifique, qui s'est tenue en septembre à Aweil, dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional (Soudan du Sud), a été un événement important. Je félicite les autorités de cette initiative, qui a abouti à l'établissement des principales modalités qui permettent de gérer pacifiquement les relations migratoires entre les Dinka Maloual et les Rizeigat depuis quelques années. Je demande aux représentants des Dinka, des Misseriya et des Rizeigat à la conférence de donner suite aux résultats de la réunion et de mettre en place un processus de paix réel et durable sur le terrain, dont la portée s'étende à tous les membres de leur communauté présents le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. La FISNUA continuera de tout faire, dans la limite de son mandat et de ses capacités, pour servir les buts de la conférence et s'emploiera en particulier à mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir le dialogue et la réconciliation entre les Ngok Dinka et les Misseriya.

40. Je félicite en outre la FISNUA des efforts qu'elle a déployés pour instaurer un dialogue entre les Misseriya et les Ngok Dinka en mettant en place un marché commun. J'accueille avec satisfaction la tenue de la première réunion conjointe entre les deux tribus dans la zone d'Abyei depuis l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka en mai 2013. Il s'agit d'un grand pas en avant et j'invite les deux communautés à poursuivre cette initiative avec la FISNUA et à trouver un compromis et un terrain d'entente en ce qui concerne le marché. C'est précisément le type d'initiatives qu'il faut pour rétablir la confiance entre les deux communautés. J'espère que les Ngok Dinka et les Misseriya saisiront cette occasion de construire un avenir fondé sur la tolérance et la compréhension, dans lequel ils pourront tous deux récolter les fruits de la réconciliation et d'une coexistence pacifique.

41. Je prends note des réserves récemment exprimées par le Gouvernement soudanais concernant ma décision de nommer un chef civil de la FISNUA, nomination dont le Conseil de sécurité s'était félicité dans sa résolution 2205 (2015). À l'heure où des discussions sont en cours à ce sujet entre le Gouvernement soudanais et l'ONU, j'exhorte les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à se concentrer sur les moyens de progresser dans la mise en application de toutes les dispositions de l'Accord du 20 juin 2011.

42. En outre, je demande de nouveau aux autorités soudanaises à Khartoum de fournir un appui renforcé à la FISNUA. Cet appui doit notamment consister à lui délivrer des visas en temps utile et à lui accorder les permis nécessaires pour acheminer des matériaux pour la construction de routes et d'infrastructures ainsi que pour achever les travaux de construction à l'aérodrome d'Athony. Sans cet appui, les efforts déployés par la mission pour remplir son mandat et aider les populations d'Abyei seront fortement entravés. De même, les autorités sud-soudanaises à

Djoubba doivent coopérer dans toute la mesure nécessaire avec la FISNUA et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et leur accorder une pleine liberté de mouvement afin qu'ils puissent mener à bien les tâches qui leur sont confiées.

43. À l'heure où le Conseil de sécurité se penche sur le renouvellement du mandat de la FISNUA, je trouve encourageants les résultats de la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité tenue le 14 octobre et l'accord qui a été conclu d'organiser une nouvelle réunion le 16 novembre. Je demande donc au Conseil de proroger le mandat de la mission pour une période de six mois, ce qui permettrait de maintenir la dynamique récemment créée.

44. Enfin, je tiens à dire ma gratitude et mon appréciation au Chef de mission, M. Haile Tilahun Gebremariam, et au commandant de la Force, le général de division Birhanu Jula Gelalcha, ainsi qu'au personnel militaire et civil et au personnel de police de la FISNUA, qui continuent d'œuvrer, dans des circonstances souvent difficiles, pour la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei. Je tiens aussi à remercier mon Envoyé spécial, Haile Menkerios, et l'ancien Président de l'Afrique du Sud et Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki, ainsi que la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien, de leur engagement et de leur soutien sans faille dans la quête de la paix et de la sécurité dans la zone d'Abyei.

Carte

